

carte blanche Theresa May, Première ministre du Royaume-Uni

« L'Union européenne doit également faire un pas en avant »



LENA
LEADING — EUROPEAN
NEWSPAPER — ALLIANCE

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est prévue pour mars 2019. La majeure partie des points de discussions ont trouvé un accord. Mais certains points pourraient faire capoter les négociations. Theresa May prend la parole dans une carte blanche adressée aux quotidiens du groupe Lena, dont « Le Soir » fait partie, pour exprimer sa position.

Cette semaine, à Salzbourg, les dirigeants européens aborderont les propositions du Royaume-Uni sur nos futures relations avec l'Union européenne.

Beaucoup de choses ayant été dites sur ce que le Royaume-Uni demande, je tenais à ce que la population entende directement de ma bouche ce que j'essaie d'obtenir et pourquoi.

Avec le Brexit, les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne seront bien sûr bouleversées, mais j'emploie toute ma détermination pour que, malgré le départ du Royaume-Uni, un partenariat le plus solide possible soit maintenu en matière d'économie et de sécurité, car je suis convaincue que cela va dans l'intérêt supérieur de tous nos concitoyens.

Nous resterons voisins, nous ferons toujours partie de la famille des nations européennes, et nous continuerons de partager les mêmes valeurs. Nous défendons tous la liberté, la démocratie et l'État de droit, étayés par un ordre mondial reposant sur des règles – dans un monde où ces principes sont toujours plus menacés.

Dans le même temps, il est de mon devoir d'appliquer la décision démocratique des électeurs britanniques et de quitter les institutions supranationales de l'UE. Cette décision comporte bien sûr son lot de conséquences. Par exemple, l'accès au marché européen sera restreint pour les Britanniques, et le Royaume-Uni ne fera plus partie du marché unique européen, ni même partiellement.

La question qui s'impose au Royaume-Uni comme à l'Europe est donc : comment organiser la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne tout en respectant les intérêts clés des deux parties et en évitant une rupture inutilement préjudiciable.

Cette question se pose de manière particulièrement aiguë en Irlande du Nord, et les besoins de l'Irlande du Nord occupent une place centrale dans notre solution. Tout accord éventuel doit être conforme à l'accord du Vendredi saint, qui constitue la base de

l'ordre constitutionnel, de la paix et de la stabilité en Irlande du Nord, et doit permettre de préserver le soutien intercommunautaire. Or, une frontière « dure », que ce soit entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande ou entre l'Irlande du Nord et le reste du Royaume-Uni ne le permettrait pas.

Pour éviter une frontière « dure », nous avons besoin de mouvements de biens fluides. Cela ne correspond pas à une participation partielle au marché unique : les entreprises britanniques ne profiteraient pas des mêmes droits légaux, par exemple.

Le mouvement fluide des biens est donc au cœur des nouvelles propositions que nous soumettons cet été. Une zone de libre-échange Royaume-Uni – UE pour les biens et les produits agricoles, accompagnée d'accords douaniers favorables aux échanges, permettrait d'éviter la mise en place de contrôles douaniers et réglementaires à nos frontières communes et partant de protéger les chaînes d'approvisionnement à l'intégration unique et les processus de flux tendu dont dépendent les

emplois et les moyens de subsistance de nos pays. Cette solution va fondamentalement dans l'intérêt économique des deux parties, elle respecte l'intégrité du marché unique et, surtout, personne d'autre n'a émis de proposition en mesure de préserver le soutien intercommunautaire en Irlande du Nord, alors qu'il s'agit là d'un fondement essentiel de la stabilité de cette région.

Le Royaume-Uni a fait évoluer sa position pour proposer ce plan. Et cela a supposé des compromis quant au Brexit qu'une partie des Britanniques souhaitait : des règles communes sur les biens – et des engagements forts sur les aides publiques, la politique sociale et d'emploi et environnementale – pour que l'accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne soit véritablement juste.

Certains des arguments avancés pour critiquer notre proposition étaient en contradiction totale avec la réalité des négociations commerciales dans d'autres régions du monde, et surtout des relations commerciales actuelles entre États membres de l'Union européenne.

Par exemple, certains ont dit que l'on ne pouvait pas séparer les biens et les services. Or, aucun accord de libre-échange conclu par l'Union européenne n'a jamais traité les biens et services sur la même base. Par ailleurs, la plupart des principaux services liés aux biens ne sont de toute façon pas couverts par la réglementation européenne.

Dans nos engagements, nous établis-

sons qu'à l'avenir, lorsque des entreprises britanniques fourniront des services en Union européenne, elles suivront les mêmes règles que les sociétés implantées dans les États membres de l'UE – ce qui signifie qu'elles ne peuvent tout simplement pas imposer une concurrence déloyale aux prestataires de services européens.

Ce que nous proposons là est un accord juste, qui préserve à la fois l'économie de l'Union européenne et celle du Royaume-Uni, sans ébranler le marché unique. Cela serait compensé par une relation forte en matière de sécurité, afin de protéger tous nos citoyens des menaces intérieures et étrangères. Nous nous rapprochons d'un retrait ordonné, qui constitue la base essentielle pour nous permettre de construire à l'avenir un partenariat étroit. Nous nous sommes déjà mis d'accord sur la majeure partie du traité de retrait, et notamment sur l'aspect le plus important : nous assurer que les citoyens européens installés au Royaume-Uni et les citoyens britanniques vivant en Union européenne puissent continuer de vivre leur vie comme ils l'ont toujours fait.

Nous allons également honorer notre engagement de nous assurer de la mise en place d'un protocole juridiquement applicable sur l'Irlande du Nord. Néanmoins, ce protocole doit protéger les accords de Belfast/du Vendredi saint dans leur intégralité et respecter l'intégrité constitutionnelle et économique du Royaume-Uni, ce qui n'est pas le cas

« Avec de la bonne volonté et de la détermination des deux côtés, nous pouvons éviter un retrait chaotique »

pour la proposition de la Commission.

Pour conclure de manière positive, si le Royaume-Uni a fait évoluer sa position, l'Union européenne doit également faire un pas en avant. Aucune des deux parties ne peut exiger de l'autre l'inacceptable, comme une frontière douanière externe entre différentes parties du Royaume-Uni – ce qu'aucun autre pays n'accepterait s'il se trouvait dans la même situation – ou le Royaume-Uni exigeant de profiter des droits des membres de l'Union européenne sans en assumer les obligations.

Avec de la bonne volonté et de la détermination des deux côtés, nous pouvons éviter un retrait chaotique et trouver de nouvelles manières de collaborer. Que nous fassions partie de l'Union européenne ou non, nous restons des membres de la famille des nations européennes, et nous devons rester de bons amis qui soutiennent la sécurité et la prospérité de l'autre. ■